

ANNEXE COMPLÉMENTAIRE N°1 : BIODIVERSITE

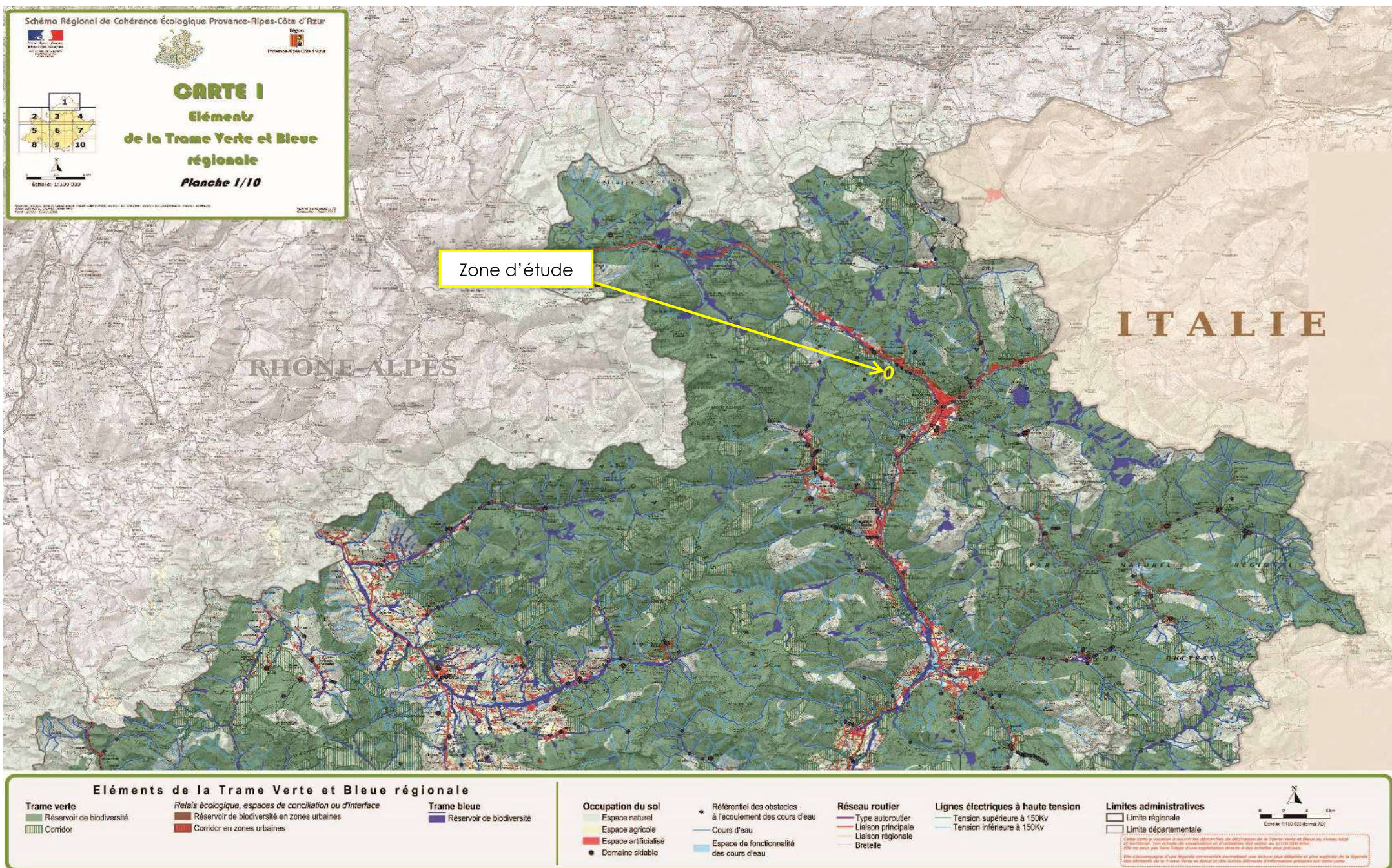
TRAME VERTE ET BLEUE ET ZONAGES « NATURE »

Sources : SRCE, SCoT Briançonnais et DREAL PACA

Le projet se situe sur le domaine skiable de Serre Chevalier, en secteur déjà artificialisé. La zone de projet est identifiée comme « corridor de biodiversité » et comme « domaine skiable » dans le SRCE¹ PACA et dans le SCoT (dont les différentes cartes sont présentées ci-après).

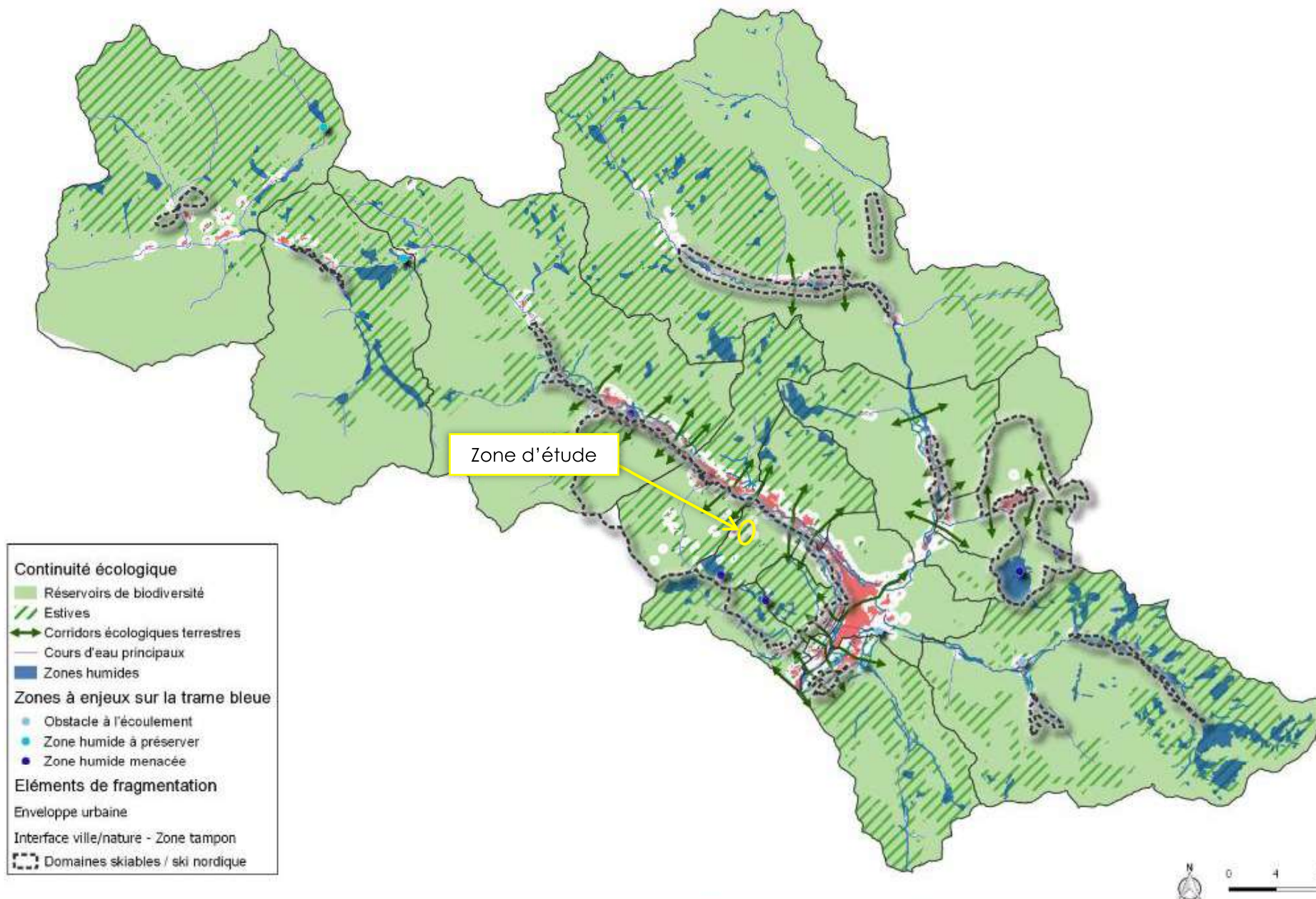
Cf. cartes en pages suivantes

¹ Le SRCE est le schéma régional de cohérence écologique. Il a été intégré au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) de la région PACA adopté le 15 octobre 2019.



Trame verte et bleue de la région PACA carte I Planche 1/10 – extrait du SRCE PACA, 2014

Trame Verte et Bleue du SCoT Briançonnais



**Légende**
 Périimètre de l'Observatoire environnemental de Serre Chevalier

 Zone d'étude
Zonages nature
 ZNIEFF type 1

 ZNIEFF type 2


Échelle : 1:30 000

 0 600 m


Conception: KARUM n°2023120 / L.SEAUVE
 Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2022)
 Source de données : DREAL PACA & KARUM (2024)
 Date : 07/02/2025



Légende

 Périmètre de l'Observatoire environnemental de Serre Chevalier

 Zone d'étude

Zonages nature

 Réserves de biosphère

 RNR



Échelle : 1:30 000

0 600 m

Conception: KARUM n°2023120 / S.ROLHION
Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2022)
Source de données : DREAL PACA & KARUM (2024)
Date : 22/07/2024

INVENTAIRES NATURALISTES

DESCRIPTION DES ENJEUX HABITATS NATURELS, SEMI-NATURELS ET ANTHROPIQUES

ENJEUX

La zone d'étude est délimitée au sein du domaine skiable de Serre Chevalier, en versant nord, sur un secteur ayant fait l'objet de plusieurs aménagements au fil du temps. Elle se caractérise par une piste de ski remaniée.

Aucun habitat d'intérêt prioritaire n'a été inventorié sur la zone d'étude.

Des habitats humides ont été relevés sur la zone d'étude. Il s'agit de l'habitat en mélange C2.11 - Sources d'eau douce x D4.1 - Bas-marais riches en bases pour une surface de **36 m²** et de l'habitat D4.1 - Bas-marais riches en bases pour une surface de **274 m²**.

La liste des habitats inventoriés est disponible ci-dessous :

- > C2.11 - Sources d'eau douce
- > D4.1 - Bas-marais riches en bases, y compris les bas-marais eutrophes à hautes herbes, suintements et ruissellements calcaires
- > E4.33 - Pelouses thermo-alpines subalpines acidophiles
- > E4.331 - Gazons thermo-alpines à Festuca paniculata
- > E5.1 - Végétations herbacées anthropiques
- > F2.3 - Fourrés subalpins caducifoliés
- > G3.23 - Forêts occidentales à Larix, Pinus cembra et Pinus uncinata
- > H3.6 - Affleurements et rochers érodés

INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS

Le projet impactera une surface **d'habitats boisés** d'environ 3400 m² de l'habitat « G3.23 - Forêts occidentales à Larix, Pinus cembra et Pinus uncinata » et environ **225 m² de l'habitat humide** « C2.11 - Sources d'eau douce x D4.1 - Bas-marais riches en bases ».

Pour le reste il s'agit majoritairement d'incidences sur **l'habitat remanié** « E5.1 - Végétations herbacées anthropiques » qui correspond aux pistes de ski.

Une incidence de 37 m² est attendue sur l'habitat E4.33 - Pelouses thermo-alpines subalpines acidophiles et de 139 m² de l'habitat F2.3 - Fourrés subalpins caducifoliés.

Seuls 3 m² de l'habitat H3.6 - Affleurements et rochers érodés seront impactés par le projet.

Avant l'application des mesures, le niveau d'incidence brute est jugé faible.

Néanmoins une mesure permettant une reprise rapide de la végétation sera appliquée ; il s'agit de l'étrepage des zones humides et végétalisation complémentaire par apport de semences locales.

MESURES PREVUES

- ➔ **MR 5** : Etrepage des zones humides
- ➔ **MR 6** : Revégétalisation des surfaces terrassées par apport d'un semis de plantes herbacées locales
- ➔ **MS 1** : Suivi environnemental des travaux

L'annexe complémentaire n°3 présente le détail de ces mesures.

Après l'application de mesures, le niveau d'incidence résiduelle est jugé négligeable.

DESCRIPTION DES ENJEUX FLORE PROTEGEE ET/OU MENACEE

ENJEUX

Aucune espèce de flore protégée et/ou menacée n'a été inventoriée sur la zone d'étude.

INCIDENCES DU PROJET SUR LA FLORE PROTEGEE ET/OU MENACEE

Aucune incidence n'est attendue sur les espèces de flore protégée et/ou menacée.

Avant l'application des mesures, le niveau d'incidence brute est jugé **nul**. Aucune mesure n'est à prévoir.

DESCRIPTION DES ENJEUX FAUNE PROTEGEE ET/OU MENACEE

3 groupes faunistiques sont susceptibles d'être influencés par la réalisation du projet :

- > l'avifaune,
- > les rhopalocères,
- > les mammifères.
- > Les chiroptères

Les autres groupes faunistiques ne semblent pas fréquenter le secteur d'étude, aucun indice de présence d'amphibiens, d'odonates et de reptiles n'a été détecté lors des investigations et les habitats présents ne sont pas favorables à ces groupes (zones humides trop restreintes et sans eaux stagnantes).

Concernant les chiroptères, ceux-ci utilisent la zone uniquement pour la chasse et sont donc seulement de passage ce qui, au vu de l'ampleur et de la nature du projet, ne représente pas un enjeu, puisque l'activité de ce groupe n'en sera pas modifiée. De plus les chiroptères chassent la nuit, période pendant laquelle aucun travaux n'auront lieu. **Les arbres à cavités ont néanmoins été relevés au nombre de 7 sur la zone d'étude et une mesure d'abattage doux sera préconisée par mesure de précaution.**

AVIFAUNE

ENJEUX

La zone d'étude est occupée par une végétation des pistes de ski remaniées avec sur ces abords des forêts de jeunes mélèzes.

Les espèces suivantes ont été inventoriées.

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	PROTECTION NATIONALE (ARRETE DU 29/10/2009)	INTERET COMMUNAUTAIRE (DIRECTIVE OISEAUX)	LISTE ROUGE PACA (2024) NIDIFICATION	LISTE ROUGE FRANCE (2016) NIDIFICATION	CORTEGE
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Art.3	-	LC	LC	Forestier
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Art.3	-	LC	LC	Forestier
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Art.3	-	VU	VU	Semi-ouvert
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Art.3	-	LC	VU	Semi-ouvert
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Art.3	-	NT	NT	Passage
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Art.3	-	LC	LC	Semi-ouvert
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Art.3	-	LC	LC	Passage
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	-	LC	LC	Semi-ouvert
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	LC	Semi-ouvert
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	Art.3	-	VU	VU	Forestier
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	Art.3	-	LC	LC	Forestier
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Art.3	-	LC	LC	Forestier
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Art.3	-	LC	VU	Forestier
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art.3	-	LC	LC	Forestier
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Art.3	-	LC	LC	Semi-ouvert
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Art.3	-	LC	LC	Forestier
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art.3	-	NT	LC	Forestier
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Art.3	-	LC	LC	Forestier
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Art.3	-	VU	VU	Semi-ouvert

Protection réglementaire (PN) : Art.3 : Protection de l'espèce et de son habitat de reproduction et de repos
Intérêt communautaire (IC) : Ann. I : Annexe I de la Directive « Oiseaux », Espèces devant faire l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Liste rouge nationale (LRN) et régionale (LRR) : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable.

Des arbres à cavités ont été inventoriés sur la zone d'étude.

INCIDENCE DU PROJET SUR L'AVIFAUNE

La relative homogénéité des milieux présents sur la zone d'étude limite les potentialités en termes de nourrissage et d'abris pour l'avifaune. Le secteur d'étude est occupé par des pistes de ski remaniées. Dans cette ambiance, les zones colonisées par la végétation peuvent contenir les insectes dont se nourrissent les oiseaux. Les milieux boisés peuvent représenter un habitat de reproduction et un risque de destruction de nichée existe si les travaux sont réalisés pendant la période de reproduction de l'avifaune.

Avant l'application des mesures, le niveau d'incidence brute est jugé **fort**.

MESURES PREVUES

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction devront être mises en œuvre pour atteindre un niveau d'incidence résiduelle non significatif :

- ➔ **MR 6** : Revégétalisation des surfaces terrassées par apport d'un semis de plantes herbacées
- ➔ **MR 7** : Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune
- ➔ **MR 8** : Abattage doux des arbres
- ➔ **MS 1** : Suivi environnemental des travaux

L'annexe complémentaire n° 3 présente le détail de ces mesures.

Après l'application de mesures, le niveau d'incidence résiduelle est jugé **négligeable**.

RHOPALOCERES

ENJEUX

1 espèce de rhopalocère a été inventoriée sur la zone d'étude. Il s'agit du Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*) espèce protégée, mais non menacée.

Sa plante hôte la Corydale sp. a été inventoriée en grande quantité sur la zone d'étude (environ 200 stations ponctuelles et 800 m²).

RHOPALOCERES INVENTORIES

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	PN	IC	LRR	LRN
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Art.2	Ann.IV	LC	NT

Protection réglementaire (PN) : Art.2 : Protection de l'espèce et de son habitat de reproduction et de repos ; Art.3 : Protection des individus.

Intérêt communautaire (IC) : Ann.II : Annexe II de la Directive « Habitats », Espèces animales présentant un intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ; Ann.IV : Annexe IV de la Directive « Habitats », Espèces animales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.

Liste rouge nationale (LRN) et régionale (LRR) : LC : espèce considérée comme non menacée, à faible risque de disparition ; NT : espèce quasi menacée, en particulier si les facteurs agissants s'aggravent ; VU : espèce vulnérable.

Potentialité : Utilisation potentielle de la zone d'étude immédiate.

INCIDENCE DU PROJET SUR LES RHOPALOCERES

Le risque concernant cette espèce est la destruction d'individus par le risque de destruction de sa plante hôte. Après adaptation du projet en phase de conception, l'incidence sur les plantes hôtes représente 7% des corydales inventoriés sur la zone d'étude.

Avant l'application des mesures, le niveau d'incidence brute est jugé **négligeable**. Cette destruction de plante hôte ne remet pas en cause le bon état des populations locales.

MESURES PREVUES

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction devront être mises en œuvre pour atteindre un niveau d'incidence résiduelle non significatif :

- ➔ **ME 1** : Mise en défens des plantes hôtes de rhopalocères protégés
- ➔ **MS 1** : Suivi environnemental des travaux

L'annexe complémentaire n° 3 présente le détail de ces mesures.

Après l'application de mesures, le niveau d'incidence résiduelle est jugé **négligeable**.

MAMMIFERES

ENJEUX

D'après les prospections de terrain et les données bibliographiques, plusieurs espèces représentent un enjeu de par leur statut de protection sur la zone d'étude immédiate. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

ESPECE A ENJEU	OBSERVATIONS KARUM	BIBLIOGRAPHIE	COMMENTAIRE
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Forêt propice à sa présence	Observations sur le domaine skiable	L' Écureuil roux est protégé nationalement. L'espèce affectionne particulièrement les forêts de résineux d'altitude où elle trouve toutes les conditions pour se reproduire, s'alimenter et hiberner.
Loup gris <i>Canis lupus</i>	Aucune	Observations sur le domaine skiable	Le Loup gris est protégé et menacé d'extinction à l'échelle nationale. Très discret, il est difficilement observable en dehors d'indices de présence. Son domaine vital faisant plusieurs kilomètres carrés, il utilise la zone d'étude uniquement lors de ses déplacements. Aucun site de reproduction n'est possible au regard des habitats présents.
Lièvre variable <i>Lepus timidus</i>	1 crottier	Observations sur le domaine skiable	Le Lièvre variable n'est ni protégé et ni menacé sur la LRN, mais il représente un enjeu, car c'est une espèce sensible au dérangement.

INCIDENCE DU PROJET SUR LES MAMMIFERES

Les travaux pourraient entraîner un risque de dérangement sur le Lièvre variable et l'Écureuil roux. En effet le projet prévoit une incidence sur les espaces boisés ce qui potentiellement induire une incidence sur les habitats de reproduction, d'alimentation et de repos de l'Écureuil roux.

Concernant le loup gris et le Lièvre variable, ceux-ci passent uniquement sur la zone d'étude pour leur alimentation, mais ne se reproduisent pas.

Avant l'application des mesures, le niveau d'incidence brute est jugé **moyen**.

MESURES PREVUES

Les mesures de réduction suivantes sont proposées :

- ➔ **MR 7** : Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune
- ➔ **MR 8** : Abattage doux des arbres
- ➔ **MS 1** : Suivi environnemental des travaux

L'annexe complémentaire n°3 présente le détail de ces mesures.

Après l'application de mesures, le niveau d'incidence résiduelle est jugé **négligeable**.